

--	--	--	--	--

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Conseil général de Burtigny  
du mardi 24 juin 2014 à 20h00 à la grande salle de Burtigny**

---

**1. Appel**

Le président salue les conseillers, le syndic et les membres de la municipalité ainsi que Madame Katia Guisolan du Journal la Côte.

Après l'assermentation de Messieurs Daniel Decré, Stéphane Rudig et Raphaël Tanner, le conseil compte 52 membres, dont 32 sont présents, 11 excusés et 9 absents.

**2. Procès-verbal de la séance du 5 mars 2014**

Après lecture du procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

**3. Adhésion à l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours : préavis n° 3/2014**

La commission recommande au conseil d'accepter l'adhésion à l'association intercommunale et d'adopter les statuts tels que présentés.

- **Votation** : Le conseil général décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours SDIS Gland-Serine et d'adopter les statuts de l'association.

**4. Rapport sur la gestion 2013 au Conseil Général de Burtigny : préavis n° 4/2014**

La commission de gestion et souligne la gestion rigoureuse faite par la Municipalité qui a su contenir le déficit à CHF 125'055.35, soit à un niveau inférieur au déficit budgété. Tout en remerciant la Municipalité pour sa diligence et la boursière pour son excellent travail, la commission prie le conseil d'accepter les comptes et le bilan 2013.

- **Votation** : Le conseil général accepte, avec deux abstentions, les comptes et le bilan 2013.

## **5. Arrêté d'imposition pour l'année 2015 : préavis n° 5/2014**

Au vu de la constante augmentation des charges pour la plupart imposées par le Canton et la hausse croissante des charges sociales et des coûts de l'instruction publique, la commission des finances constate qu'il est impossible à terme d'équilibrer le ménage communal au taux d'imposition actuel sans rentrées exceptionnelles qui, par nature, sont imprévisibles. Elle juge responsable et inévitable la demande de la Municipalité d'augmenter le taux d'imposition et recommande donc vivement au conseil général d'accepter l'arrêté d'imposition 2015 tel que présenté.

- **Votation** : Par 17 oui, 5 non et 6 abstentions, le conseil accepte l'arrêté d'imposition pour 2015 tel que présenté qui prévoit une augmentation de 4 points d'impôts, soit de 0.76 à 0.80.

## **6. Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants : préavis n° 6/2014**

La commission de gestion relève que les tarifs ont été adaptés pour correspondre en règle générale aux tarifs en vigueur dans des communes de même taille du canton, l'ancien règlement datant de 1986. Elle recommande au conseil général l'acceptation.

- **Votation** : Le conseil général accepte à l'unanimité le règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants.

## **7. Règlement du Conseil Général, édition 2014 : préavis n° 7/2014**

- a) Préavis de la municipalité n° 7/2014
- b) Rapport de la commission de révision du règlement du Conseil général

Dans son rapport, la commission propose de compléter à l'article 20 la note de bas de page n° 6, afin de permettre aux membres de recevoir les annexes par courriel ainsi que par écrit. Elle propose au conseil d'accepter le nouveau Règlement du Conseil général de Burtigny, sous réserve de l'**amendement** suivant à l'article 20, note de bas de page n° 6 :

« La convocation doit se faire par écrit. Toutefois, en cas d'accord du conseiller, les annexes à la convocation peuvent être envoyées par courriel. Le conseiller peut aussi demander de recevoir les annexes à la convocation par courriel ainsi que par écrit. »

- **Votation** sur l'amendement : 23 oui, 3 non, 5 abstentions.
- **Votation** du règlement avec l'amendement : 29 oui, 1 non, 1 abstention.

## **8. Nominations pour l'année 01.07.2014 - 30.06.2015**

- a) **Bureau** : Le président, Monsieur François Raval, communique qu'il ne se représente pas, prévoyant de déménager prochainement dans une autre commune.  
Président : Monsieur François Raval ne se représentant pas, Monsieur Patrick Rosselet est élu  
Vice-président : Monsieur Cédric Corino  
Scrutateurs : Mesdames Cécile Burnet et Caroline Conus  
Scrutateurs suppléants : Monsieur Laurent Conus et Madame Maud Feignoux
- b) **Commission de gestion** : Monsieur Frank Früh, Madame Monya Jaccard et Monsieur Raphaël Tanner (nouveau, 2 abstentions) ; suppléant : Monsieur Christophe Oberson.
- c) **Commission des finances** : Messieurs Pascal Dubugnon, Daniel Burnet et Raphaël Tanner (nouveau, en double mandat) ; suppléant : Monsieur Jérôme Humbert
- d) **Commission des travaux** : Messieurs Michel Jeanrenaud, Frank Früh et Daniel Tüscher
- e) **Commission d'urbanisme et règlement d'urbanisme** : Messieurs Daniel Hofer, Jean-Paul Humbert et Daniel Grossmann ; suppléant : Monsieur Philippe Cordey
- f) **Commission des arbres** : Madame Cécile Burnet et Messieurs Daniel Tüscher et Pascal Dubugnon.

**Commission de recours** : Monsieur Paul Sergy est élu en remplacement de Monsieur Patrick Rosselet jusqu'à la fin de la législature.

## **9. Communications de la municipalité**

- Boursière : Monsieur Marcel Dill, syndic, présente la nouvelle boursière, Madame Béatrice Wanner; elle remplacera Madame Troxler en cas d'absence.
- Routes : Une nouvelle rencontre au sujet de la sécurisation de la route principale aura lieu le 26 juin.
- Finances : La Municipalité a approché Monsieur Pascal Broulis au sujet de Jeunesse en Mission. Celui-ci a demandé à la direction des églises évangéliques de Suisse de venir en séance pour réfléchir comment contribuer fiscalement envers la commune de Burtigny. D'autres informations seront données à la prochaine séance du conseil.
- PIR : Dans le cadre du conseil régional un groupe de personnes a demandé la révision des statuts, afin que les petites communes puissent avoir deux voix au lieu d'une.
- Thermoréseau : Les réfections vont commencer en juillet.
- PPA : Il a été envoyé il y a quelques semaines à Lausanne dans le service concerné. Au sujet des oppositions, le conseil devra se prononcer, après consultation de la commission de l'urbanisme.
- RAT : La nouvelle méthode de facturation proposée par le Codir du RAT n'a pas pu être appliquée. Burtigny a adressé une interpellation au RAT afin de trouver une solution pour que le maximum de 40 % de subvention communale ne soit pas dépassé.

- Ecoles : Dès la rentrée 2015, tous les enfants de Burtigny devraient être répartis dans les villages du bas selon les pôles HARMOS.

#### **10. Divers et propositions individuelles**

- Renovations de l'église : L'accord a été donné pour faire le drainage sur la droite de l'église, la suite des travaux se fera selon les finances disponibles. Une rencontre avec le conseil de paroisse aura lieu lorsqu'un projet concret pourra être présenté. La municipalité est ouverte à toutes les idées pour récolter de l'argent.
- Places de parc payantes : Est-ce que la réglementation du financement du parking en Chisaz aurait été de la compétence du conseil général ? Réponse : La Municipalité va en discuter avec le voyer.
- Zone artisanale : Est-ce qu'il y aurait dans la commune ou au niveau intercommunal un futur projet pour développer une zone artisanale ? Réponse : Un groupe de travail avec les villages du haut se penche sur cette question.

Clôture de la séance à 22h15.

Le président  
Patrick Rosselet

La secrétaire  
Éliane Hofer